



AVENANT N° 1

CONVENTION OPERATIONNELLE DE PORTAGE FONCIER

Acquisition pour le compte de Cap Excellence de la parcelle CV 225 située à « Petit-Pérou l'Union » dans la commune des Abymes

ENTRE :

L'Etablissement Public Foncier de Guadeloupe, dont le siège est situé à : Immeuble SEMAG route de La Rocade Grand Camp 97139 Abymes, représenté par sa directrice générale, madame Corine VINGATARAMIN, dûment habilité à cet effet par la délibération n° 17-052 en date du 8 novembre 2017 »

Désigné ci-après par "l'EPF de Guadeloupe"

ET :

La Communauté d'agglomération Cap Excellence, (SIREN n°200018653) représentée par son Président, Monsieur Eric JALTON dûment habilité à cet effet par délibération du conseil communautaire n° 2018.12.06/618 du 19 décembre 2018, demeurant professionnellement au Boulevard Légitimus – 97110 Pointe-à-Pitre (*adresse d'élection de domicile pour l'exécution de la convention*)

Désignée ci-après par "Le bénéficiaire"

EXPOSE

Une Convention Opérationnelle de Portage (COP) a été signée entre l'EPFL et la Communauté d'Agglomération CAP EXCELLENCE en date du 11/08/2015, suite à l'acquisition de la parcelle CV 225, destinée à une pépinière d'entreprise.

Ceci exposé, l'article n°5 de la COP est modifié comme suit :

Le bénéficiaire, ou le tiers désigné, s'engage à faire face aux conséquences financières pendant tout le portage qui durera **5 ans (cinq ans)** et notamment au paiement des frais de portage. Compte tenu des caractéristiques du terrain et du projet, et au vu du règlement intérieur du conseil d'administration de l'établissement approuvé par délibération du conseil d'administration du 02 octobre 2013 et modifié en date du 08 Novembre 2017 ; le taux de portage fixé initialement à 3% par an (sur le capital restant dû) est désormais fixé forfaitairement à 10 000.00 € H.T sur 5 ans (soit 2 000.00 € H.T par année).



ARTICLE 2 – AUTRES DISPOSITIONS

Les autres articles de la convention initiale demeurent inchangés.

Fait à, le

Fait en trois exemplaires originaux

Corine VINGATARAMIN

Monsieur Eric JALTON

Directrice de l'EPF de Guadeloupe

Président de Cap Excellence

PROJET